



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU PAYS D'ETA IN**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 18 SEPTEMBRE 2008**

- ✚ **Objet : Régularisation des demandes de subvention –** **n° 2008-099**
Zone d'activités artisanales, commerciales et de services

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

SOLLICITE les co-financeurs possibles (Etat, Conseil Général de la Meuse) pour une prise en charge financière de l'aménagement de la zone. Les montants de subvention demandés sont les suivants : DDR 1^{ère} part = 546 584 € et Conseil Général de la Meuse = 546 584 € (produits zones) et 107 880 € (autres lignes).

CHARGE le Président de déposer les dossiers de demandes de subventions au titre de la DDR 1^{ère} part et des fonds développement économique du Conseil Général,

AUTORISE le Président à lancer les démarches nécessaires au choix d'un maître d'ouvrage délégué et à signer le contrat correspondant.

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cet équipement

- ✚ **Objet : Validation du dossier de réalisation de la zone d'activités artisanales,** **n° 2008-100**
commerciales et de services :

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

APPROUVE le dossier de réalisation de la Z.A.C. du « Château d'eau »,

APPROUVE le programme des équipements publics,

MANDATE le Président pour faire réaliser les mesures de publicités et d'information appropriées à l'acte approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics,

AUTORISE le Président à signer tout acte nécessaire à la réalisation de la ZAC et à solliciter les financements auprès des financeurs potentiels.

- ✚ **Objet : Modification du règlement d'aides de l'enveloppe développement local** **n° 2008-101**
du Conseil Général de la Meuse

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de modifier le règlement d'aides de l'enveloppe 2008 de développement local du Conseil Général de la Meuse,

AUTORISE le Président à affecter la part restante de cette enveloppe aux projets du Complexe culturel, économique et touristique et à la salle multi accueil dans la résidence pour personnes âgées et isolées,

DIT que les montants correspondants seront indiqués dans les délibérations propres à chacun de ces projets,

AUTORISE le Président à signer tous les pièces utiles afférentes à cette affaire.

- ✚ **Objet : Construction d'une salle multi accueil au sein de la Résidence** **n° 2008-102**
pour personnes âgées et isolées : actualisation du plan de financement et nouvelles demandes de subvention

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres:

VALIDE le nouveau plan de financement proposé,

SOLLICITE les cofinanceurs (Etat, Conseil Général, FEADER) pour une prise en charge financière de cet investissement,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de subvention au titre du FNADT, du FEADER et au Conseil Général de la Meuse (FGT et enveloppe développement local),

AUTORISE la SAVTB, maître d'ouvrage délégué de cette opération, à lancer les travaux pour la partie résidence, les travaux de la salle débutant dès réception des accusés de réception des cofinanceurs,

AUTORISE le Président à signer une convention de conduite d'opération (mission d'assistance générale à caractère administratif, financier et technique) un groupement de commande et ses avenants éventuels (coordination de l'opération par la SAVTB pour la procédure d'appel d'offres) avec la SAVTB 55 et toutes les autres pièces utiles relatives à la coordination de l'opération.

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Objet : Equipement du complexe touristique et culturel : actualisation du plan de financement et nouvelles demandes de subvention (annule et remplace la délibération du 05.03.2008) n° 2008-103

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

VALIDE le plan de financement actualisé proposé,

SOLLICITE les co-financeurs (Conseil Régional, Conseil Général, FEADER, fonds parlementaires) pour une prise en charge de ces investissements et aménagements,

CHARGE le Président de déposer les dossiers de demande d'aide financière au titre du FEADER, du FRADT, du Conseil Général (enveloppe développement local) et des fonds parlementaires,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cet équipement.

Objet : Pays de Verdun : approbation des statuts, de la convention de portage de l'animation, du budget prévisionnel 2008 et élection des représentants du Pays n° 2008-104

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

DECIDE d'approuver les statuts de la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun, la convention de portage de l'animation et des actions transversales du Pays de Verdun ainsi que le budget prévisionnel 2008,

INSCRIT au budget supplémentaire 2008 la contribution de la Communauté de Communes du Pays d'Etain au Pays,

DESIGNE Mme Lucie DOURSTER comme suppléante du Président, appelé à siéger au Comité Politique,

NOMME au Conseil des Elus :

- M. Alain LOUPPE

- M. Robert BONNE

- Mme Nicole VARE

- Mme Anne-Marie BEAUCHET comme suppléante des trois membres du Conseil des élus

AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des présentes actions.

Objet : Rapport d'activités 2007 n° 2008-105

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres:

ADOPTE le rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes du Pays d'Etain.

Objet : Décisions modificatives BP 2008 n° 2008-106

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres:

➤ **ACCEPTE** de procéder aux virements et ouvertures de crédits proposés,

➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Objet : Emploi catégorie A - agent de développement économique n° 2008-107

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

AUTORISE, le cas échéant, le pourvoi de cet emploi par un agent non titulaire, par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2008,

DIT que le niveau requis pour ce poste est BAC +3 minimum. L'agent de développement économique percevra un salaire brut afférent à l'indice brut 442, indice majoré 389, correspondant à l'échelon 3 du grade d'attaché territorial ainsi qu'une Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires d'un coefficient de 2.25

DIT que l'agent de développement exercera une mission d'animation, d'organisation, de gestion de la politique de développement économique du territoire, en étroite collaboration avec les élus, l'équipe en place et l'ensemble des acteurs socio-économiques du secteur et les partenaires institutionnels,

CHARGE le président de recruter cette personne,

AUTORISE le Président à ouvrir les crédits correspondants,

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

Objet : Tarifs Cantine – Septembre à décembre 2008 n° 2008-108

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

DECIDE d'appliquer les nouveaux tarifs cantine comme présentés ci-dessus à compter du **2 septembre 2008**,

FIXE à compter du **2 septembre 2008** le tarif de cantine pour l'école de « La Clef des Champs » et le groupe scolaire « Jean de la Fontaine » à **3,44 € le repas pris à la carte**,

FIXE à compter du **2 septembre 2008** le prix du repas pour les « hôtes extérieurs » à **4.20 €**,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

Objet : Rapport d'activités 2007 sur le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

n° 2008-109

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

ADOPTÉ le rapport d'activités 2007 relatif au service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Objet : Entretien et gestion des cours d'eau : programmation des travaux d'entretien 2009 et suivants

n° 2008-110

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

DECIDE la réalisation d'un programme d'entretien des cours d'eau,

MISSIONNE les services du Conseil général et de la DDE pour un appui technique au montage de l'ensemble des dossiers,

AUTORISE le Président à lancer une consultation pour trouver un maître d'œuvre pour ces travaux,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

Objet : Acquisition d'équipements sportifs Gymnase – demande de subvention F.N.D.S. et Conseil Général

n° 2008-111

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

ACCEPTÉ le principe de l'acquisition d'agrès pour un développement des activités sportives pendant le temps périscolaire,

SOLLICITE la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports au titre du F.N.D.S. à hauteur de 50%, et le Conseil Général de la Meuse à hauteur de 30% de la dépense totale HT, pour une prise en charge financière de cette opération,

CHARGE le Président de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de la D.D.J.S. et du Conseil Général,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cette affaire.